

2023 : UN SOUTIEN GÉNÉREUX ET INDISPENSABLE

Ces dernières années, divers événements ont mis à l'épreuve tant les habitudes de vie que le portefeuille des citoyens belges. Mais en dépit des difficultés, les sympathisants de GAIA, dont vous faites partie, ont démontré un soutien indéfectible à la cause animale. L'année 2023 s'est poursuivie dans la même lancée, et nous en sommes extrêmement reconnaissants pour les animaux.

En 2023, le bien-être animal a été au cœur de nombreux débats sociétaux, enjeux législatifs et affaires juridiques. GAIA a pu continuer à se battre et à porter la voix des animaux grâce au soutien de ses 80.000 membres et sympathisants. Comme vous le savez peut-être déjà, nous œuvrons sans l'aide de subides publics afin de garantir notre neutralité et l'association est financée exclusivement par les dons. Voilà pourquoi votre soutien a été plus que jamais primordial.

Vos dons ont contribué à chacun des combats de GAIA et à chacune de ses victoires.

Après une année 2022 déjà marquée par une très importante générosité, le soutien de nos donateurs a continué à augmenter en 2023 (+6,1%). Nous tenons à remercier sincèrement toutes les personnes qui soutiennent GAIA. Nous tenons également à mentionner plus particulièrement les personnes ayant légué une partie ou la totalité de leur héritage à GAIA. Vous découvrirez ces montants ci-dessous, lesquels représentent près de la moitié des entrées financières de l'association.

En prenant le temps de préparer leur testament – avec le soutien de nos services ou directement auprès d'un notaire –, ces généreux donateurs ont permis à GAIA d'augmenter de près de 5 millions d'euros les moyens alloués aux campagnes et actions associatives (+38,9%). Nous pouvons affirmer, sans exagération aucune, que nous n'aurions pas pu accomplir autant pour les animaux sans leur noble contribution.

Nous souhaitons par conséquent remercier les nombreux testamentaires qui ont décidé d'aider les animaux même après leur décès.

En savoir plus sur cette démarche :
www.gaia.be/fr/soutenez-gaia-gaia-dans-mon-testament



DONNEES 2023



- Dons & cotisations: **45,1%**
- Testaments: **45,6%**
- Événements: **0,1%**
- Dons de fondations: **1,1%**
- Publicités et autres revenus: **0,2%**
- Ventes de Faux Gras® de GAIA: **7,5%**
- Maribel Social: **0,4%**
- Subides: **0,0%**



- Campagnes, actions et sensibilisations en 2023: **64,7%**
- Investissement pour les actions et campagnes de 2024: **27,2%**
- Achat de Faux Gras® de GAIA: **3,6%**
- Administration et organisation: **4,5%**

LES RESULTATS ET ACTIONS DE GAIA EN 2023

En Belgique :

- **23 mars 2023** - Suite à un recours introduit par GAIA, le permis d'environnement visant à accroître les activités de l'abattoir de Tielt est refusé. Le permis visait à augmenter la capacité d'abattage de 1,5 à 2,4 millions de cochons par an.
- **8 juin 2023** - IKEA Belgique reçoit le prix « Corporate4Animals », qui récompense les entreprises qui ont fait des efforts exceptionnels pour améliorer le bien-être des animaux.
- **19 juillet 2023** - Le Zoo du Futur de GAIA est inauguré. Durant l'été 2023, plus de 5000 personnes ont pu profiter de cette expérience de réalité virtuelle inédite, 100% respectueuse des animaux.
- **25 août 2023** - Les courses de chevaux prévues dans les rues de la commune bruxelloise de Saint-Josse-Ten-Noode sont annulées sous la pression de GAIA et d'autres associations.
- **25 septembre 2023** - GAIA et PETA font plier le géant de la bière Budweiser : le groupe brassicole AB InBev, propriétaire de la marque, s'engage à mettre un terme à l'amputation de la queue des « chevaux budweiser ».
- **3 octobre 2023** - L'Animal Disaster Team (ADT - www.adt-rescue.be/fr) est officiellement créée par GAIA, en collaboration avec l'UWPA. Cette nouvelle équipe d'intervention belge a pour mission de venir en aide aux animaux en situation d'urgence ou victimes de catastrophes.
- **19 octobre 2023** - La Cour d'appel d'Anvers rend son verdict dans le procès intenté par GAIA contre l'entreprise Puppy House et ses deux gérants : ils sont condamnés pour actes de cruauté envers des animaux.
- **22 novembre 2023** - L'entreprise Cold Water abandonne son projet de construction d'un élevage de saumons, auquel GAIA s'était fermement opposé. 300.000 saumons devaient y être produit chaque année.
- **24 novembre 2023** - Le Sénat approuve en séance plénière l'inscription des animaux dans la Constitution, la norme juridique la plus élevée du pays.
- **27 novembre 2023** - A la demande de GAIA, Sodexo Belgique s'engage à ne travailler qu'avec des producteurs d'œufs ne pratiquant pas l'élimination des poussins mâles par broyage ou gazage.
- **27 novembre 2023** - Une enquête dénonçant les pratiques de l'élevage porcin intensif est dévoilée par GAIA.
- **5 décembre 2023** - En collaboration avec la LRBPO, GAIA interpelle les autorités communales belges et leur demande des prendre des

mesures visant à réduire l'utilisation des feux d'artifice. Fin 2023, 69% des communes wallonnes avaient pris des mesures en ce sens.

A l'international :

- **25 janvier 2023** - L'initiative citoyenne européenne "Save Cruelty Free Cosmetics - Commit to a Europe Without Animal Testing", représentée en Belgique par GAIA, dépasse l'objectif de 1 million de signatures.
- **14 juin 2023** - L'initiative citoyenne européenne « Une Europe sans fourrure », portée par GAIA en Belgique, récolte un nombre record de plus de 1,5 million de signatures.
- **23 octobre 2023** - Les 309 897 signatures récoltées dans le cadre de la pétition #EUforAnimals - réclamant la nomination d'un Commissaire européen au bien-être animal - initiée par GAIA et relayée par plus de 60 associations européennes, sont remises à la Commission Européenne et au Parlement Européen.

Actions en justice :

- **Février 2023** - GAIA adresse une mise en demeure au ministre de l'Économie, Pierre-Yves Dermagne et à la ministre de l'Intérieur, Annelies Verlinden, les exhortant à prendre des mesures pour remédier à l'inaction persistante du gouvernement à l'égard de la souffrance animale causée par les feux d'artifice.
- **Octobre 2023** - GAIA dépose un recours en annulation concernant le projet de la société Columbi Salmon, qui vise à la création à Ostende de la plus grande pisciculture intensive de saumon en Europe.
- **Décembre 2023** - GAIA poursuit la Région wallonne en justice face à son inaction en matière de gavage forcé pour la production de foie gras.

GAIA Éducation :

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, l'équipe de GAIA Éducation a organisé 481 ateliers de sensibilisation auprès des jeunes. Au total, environ 10.000 élèves de 171 établissements scolaires ont été sensibilisés par les éducateurs de GAIA.

En 2023, GAIA c'est aussi une mobilisation permanente pour permettre des avancées en faveur des animaux : organisation de campagnes, pressions politiques, négociations, groupes de travail, échanges avec les entreprises, poursuites judiciaires, interpellations...

Découvrez toutes nos actions et actualités sur nos réseaux sociaux et sur le site web www.gaia.be.